



# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/01/2023

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12

Présents : 12

Nombre de suffrages : 12

L'an deux mille vingt-trois, le neuf janvier, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GARNERET Alexandre.

### Etaient présents :

Mme BOEUF Séverine, Mme CHAUDAT Stéphanie, Mme DE COCK Claire, M. DENISOT Alexandre, M. DESQUIREZ Eric, M. GARNERET Alexandre, M. GOUSSOT Bernard, M. LAUTERBORN Frédéric, M. LEPREUX Lionel, Mme RÉMONDINI Pascale, M. RUPIN Philippe, M. SENET Eric

Date de convocation  
05/01/2023

### Procuration(s) :

Date d'affichage  
05/01/2023

### Etai(ent) absent(s) :

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

./././....

### Etai(ent) excusé(s) :

et publication du :

./././....

A été nommé(e) comme secrétaire de séance :

Numéro interne de l'acte : 2023-1

Objet : Mise à jour du montant de la redevance d'occupation du domaine public (RODP)

Par délibération n°2012-19, le Conseil Municipal avait fixé le tarif général de redevance d'emplacement sur le domaine public communal pour les marchands ambulants à 9 € la demi-journée (matinée ou après-midi). Le décret 2017-509 du 07 avril 2017 a relevé le seuil réglementaire de mise en recouvrement des créances non fiscales des collectivités territoriales à 15 €.

Aussi, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à mettre à jour le tarif.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **FIXE** le tarif de redevance d'emplacement sur le domaine public communal pour les marchands ambulants à 15 € la demi-journée
- **RAPPELLE** que les installations de commerces ambulants sont autorisées uniquement par arrêté du Maire après réception des justificatifs exigés.

VOTE : Adoptée à l'unanimité



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,  
Fait à SAULON-LA-RUE

Le Maire  
Alexandre GARNERET

